

BNP PARIBAS FORTIS
société anonyme
Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles
0403.199.702 - RPM Bruxelles
(la « Société »)

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE LA SOCIÉTÉ
DU 24 AVRIL 2025**

Le Conseil d'Administration de la Société invite tous les détenteurs de titres de la Société à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société (l'« Assemblée ») qui se tiendra le jeudi 24 avril 2025 à 10 heures au siège de la Société (entrée: rue Baron Horta 4, 1000 Bruxelles).

Ordre du jour :

- 1. Prise de connaissance des rapports annuels de la Société établis par le Conseil d'Administration et le commissaire relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**
- 2. Communication des comptes annuels consolidés de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**
- 3. Prise de connaissance et approbation des comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Proposition de décision: approbation des comptes annuels statutaires de la Société relatifs à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

- 4. Octroi d'une prime bénéficiaire identique.**

Proposition de décision: octroi d'une prime bénéficiaire identique conformément à la loi du 22 mai 2001.

- 5. Affectation du bénéfice de la Société concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.**

Proposition de décision: approbation de l'affectation du résultat de la Société telle que proposée par le Conseil d'Administration et repris dans le rapport annuel de la Société.

- 6. Décharge aux administrateurs de la Société.**

Proposition de décision: décharge aux membres du Conseil d'Administration pour l'exécution de leur mandat d'administrateur dans la Société durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

- 7. Décharge au commissaire de la Société.**

Proposition de décision: décharge au commissaire de la Société, Deloitte Bedrijfsrevisoren – Réviseurs d'Entreprises, pour l'exécution de son mandat de commissaire de la Société durant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2024.

- 8. Rémunération des administrateurs pour leurs mandats au Conseil d'Administration et ses comités durant l'exercice social 2025.**

Proposition de décision: attribution d'une rémunération d'un montant maximal de 2 millions EUR aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat au Conseil d'Administration et leur participation à ses comités durant l'exercice social 2025, et

habilitation au Conseil d'Administration afin de répartir ce montant entre ses membres conformément aux règles internes.

9. Nomination d'administrateurs.

9.1. Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'Administration, après recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination et après réception de l'approbation du superviseur, nomination de Madame Franciane Marie Madeleine RAYS (née STEINMETZ) comme administratrice jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

9.2. Proposition de décision : sur proposition du Conseil d'Administration, après recommandation du Comité de Gouvernance et de Nomination et après réception de l'approbation du superviseur, nomination de Monsieur Bernard Mehrdad GAVGANI comme administrateur jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2029.

10. Pouvoirs.

Proposition de décision: délégation à un administrateur, également membre du Comité de Direction, avec faculté de substitution, de tous les pouvoirs pour procéder à l'exécution des décisions de l'Assemblée.

Formalités de participation

Les titulaires de titres nominatifs peuvent assister à l'Assemblée à condition qu'ils apportent la preuve de leur identité et qu'ils confirment au plus tard le jeudi 17 avril 2025 leur intention d'y participer.

Les titulaires de titres dématérialisés doivent, au plus tard le jeudi 17 avril 2025, accomplir les formalités de participation auprès d'une institution financière belge et en avvertir la Société.

Représentation via procuration

Les détenteurs de titres ne pouvant prendre part personnellement à l'Assemblée peuvent s'y faire représenter, à condition de respecter les dispositions de l'article 27 des statuts. A cet effet, des formulaires de procuration sont mis à leur disposition au siège de la Société ou pourront être envoyés sur simple demande à l'adresse e-mail indiquée ci-dessous. Les procurations signées et complétées doivent être transmises à la Société au plus tard le jeudi 17 avril 2025.

Droit de poser des questions

Les détenteurs de titres ont la possibilité d'envoyer par écrit et préalablement à l'Assemblée leurs questions à propos des sujets portés à l'ordre du jour. Afin d'y répondre lors de l'Assemblée, ces questions doivent être transmises à la Société au plus tard le vendredi 18 avril 2025.

Mise à disposition des documents

Une copie des documents qui doivent être mis à la disposition des titulaires de titres nominatifs, des administrateurs et du commissaire en vertu de la législation et de la réglementation applicables leur est adressée en même temps que la présente convocation.

Ces documents seront aussi consultables et téléchargeables à partir du lundi 31 mars 2025 sur le site web de la Société.

Les titulaires d'autres actions, obligations convertibles, droits de souscription et certificats émis avec la collaboration de la Société pourront recevoir, à partir de cette date, une copie de ces documents au siège de la Société.

Une copie de ces documents sera également et sans délai adressée aux personnes qui, au plus tard le jeudi 17 avril 2025, auront rempli les formalités requises pour être admises à l'Assemblée. Les personnes qui auront rempli ces formalités après ce délai recevront une copie de ces documents à l'Assemblée.

Demandes d'informations

Toute notification et / ou question à la Société relative à la présente convocation doit être adressée à l'une des adresses ci-dessous, et de préférence par voie électronique.

BNP Paribas Fortis

Secrétariat Général (1CC8S)

Montagne du Parc 3

1000 Bruxelles

E-mail : bnpparibasfortis.generalsecretariat@bnpparibasfortis.com

Bruxelles, le 27 mars 2025